

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 7 octobre 2024

Délibération n° 2024_108
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION ET LA RENOVATION DU KRAKATOA

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 1 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BERPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Bastien RIVIERES à Jean-Louis COURONNEAU, Ghislaine BOUVIER à Patricia NEDEL, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe au Maire Déléguée à la Culture, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac, dans le cadre du soutien appuyé qu'elle porte aux musiques actuelles, s'est engagée dans un projet de rénovation et d'extension de la salle du Krakatoa. Cet équipement labellisé SMAC (Scènes de Musiques Actuelles), est un des acteurs culturels phare du territoire, au niveau départemental, régional et national.

Datant des années 90, la modernisation de l'équipement ainsi que son adaptation aux pratiques culturelles est apparue comme une nécessité pour maintenir et développer le projet porté par l'association Transrock. Les orientations stratégiques du Krakatoa s'articulent aussi bien dans les champs de la diffusion, de la production, de la médiation que dans la création et l'accompagnement des artistes émergents.

Les objectifs principaux du projet sont d'augmenter la jauge de 1 200 à 1 500 spectateurs, de créer un espace de diffusion complémentaire à la grande salle ayant vocation à accueillir des formes plus intimes et de proposer un espace dédié à la médiation. L'ensemble des espaces internes et techniques seront également réhabilités.

La procédure de conception est à présent finalisée, les travaux vont débuter en janvier 2025 pour une livraison prévue fin du 1er trimestre 2026.

Dans le cadre de ces travaux d'investissement, des soutiens financiers émanant de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ainsi que des fonds européens dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER) sont possibles.

Des demandes d'accompagnement sont par conséquent opportunes sur la base d'une enveloppe de travaux de 6 876 675 €HT conformément au budget prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles HT	
Montant des travaux	6 876 675 €	Autofinancement (20% minimum)	4 786 793 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	930 000 €	Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) - montant accordé	1 200 000 €
Sous total opération globale	7 806 675 €	FEDER	1 500 000 €
Aléas modérés	590 000 €	Région Nouvelle Aquitaine - montant accordé	1 500 000 €
Dialogue compétitif	492 768 €		
Assurances	97 350 €		
TOTAL DES DEPENSES	8 986 793 €	TOTAL DES RECETTES	8 986 793 €

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 25 septembre 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires institutionnels et culturels susceptibles de financer le projet de rénovation et d'extension du Krakatoa

et à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 7 octobre 2024



Alain CHARRIER
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.